

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 octobre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15 et 16 Octobre 2012

2012 DAC 625 Subvention à l'association Les Amis de Frans Krajcberg (15e)

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 2 octobre 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Les Amis de Frans Krajcberg ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du lundi 8 octobre 2012 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de 8.750 euros est attribuée à l'association Les Amis de Frans Krajcberg dont le siège social est situé 21 avenue du Maine – 75015 PARIS, au titre de ses activités en 2012. 2012_06282 105201.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 8.750 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2012 de la Ville de Paris, à la rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004, provision pour subvention de fonctionnement au titre de la culture.

